



IV FESTIVAL INTERNACIONAL  
DE **CORTOS** SOBRE  
**SALUD COMUNITARIA**



poli  
med cado

[www.polimedicado.org](http://www.polimedicado.org)





## LES BASES DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS DE POLIMEDILABS

### 1. De quoi s'agit-il ?

Les court métrages présentés doivent traiter l'une des thématiques suivantes :

- a) **Santé communautaire:** Réflexion sur la santé comme un acte qui n'est pas individuel et de ce fait on peut collaborer, aider ou impulser des processus de santé communautaire en dehors de la « maison médicale » à partir des ressources et des personnes qui participent à la santé de la communauté.
- b) **Démédicalisé le quotidien.** Il s'agit des actions qui s'adressent à inverser le processus de médicalisation de la vie. Des événements de la vie quotidienne qui sont devenus des problèmes de santé et de ce point de vue ils sont abordés et traités par des différents professionnels de santé.
- c) **Remplacement de la prescription de médicaments par une prescription social.** Peut-être perçue comme un processus de démantèlement de la prescription de médicaments par le biais de son analyse, en essayant de résoudre ses paradoxes. La prescription sociale quand à elle, peut-être vue comme une orientation de la personne qui vient en consultation vers d'autres ressources non sanitaires que existent dans la communauté.

### 2. Qui peut y participer?

Toutes les personnes de toutes les nationalités.

### 3. Combien de films peut-on présenter?

Le nombre de films qu'on peut y présenter est illimité.

### 4. Quelles modalités pour les films présentés?

- a) Les films auront une durée d'un maximum 6 minutes sans compter les

couvertures initiale et finale du film.

- b) Les films qui d'une manière directe ou indirecte font la publicité de marques, produits ou services seront refusés.
- c) Les trois premières secondes doivent présenter la couverture officielle du concours. Puis la couverture avec le titre, les directeurs du film, téléchargeable sur [www.polimedicado.org](http://www.polimedicado.org)
- d) Les trois dernières secondes du film doivent inclure la couverture de fermeture téléchargeable sur [www.polimedicado.org](http://www.polimedicado.org)

#### 5. Dans quelle langue peut-on présenter les films ?

Dans toutes les langues. Dans le cas où la langue ne sera pas l'anglais ou l'espagnol(castellano) il faudra insérer les sous titres dans l'une de ces langues. Pour faciliter la compréhension aux personnes malentendantes le jury valorisera la présence de sous titre en anglais ou en espagnol.

#### 6. Comment y participer ?

Pour pouvoir participer il faut s'inscrire comme utilisateur dans notre page [www.polimedicado.org](http://www.polimedicado.org) et compléter le formulaire d'inscription qui se trouve dans la rubrique « Festival » de notre site web.

Dans ce formulaire il faut indiquer le nom, prénom, téléphone et adresse mail. Le NIF (pour les espagnols), le NIE (pour les étrangers résidents en Espagne) ou le numéro de passeport (pour les étrangers qui ne résident pas en Espagne).

Dans le cas de plusieurs directeurs, il faudra indiquer les informations précédentes pour chacun d'entre eux.

Il faudra aussi indiquer le titre du film et une petite synopsis. Vous devez tout envoyer à l'adresse [festival@polimedicado.org](mailto:festival@polimedicado.org) à travers de [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com)

#### 7. Délai :

On peut envoyer les travaux à partir du 20 mai et jusqu'au 28 octobre 2017 minuit. Une fois le délai de réception fermé, le système restera ouvert deux semaines afin de permettre la votation du public. A continuation on procédera au décompte de voix afin d'attribuer le prix du public.

Le jury délibèrera pour attribuer le prix du jury et accessit.

Le cas où le prix du public et celui du jury soit le même on attribuera celui du public au deuxième film plus voté.

La remise des prix aura lieu dans une cérémonie à Vitoria-Gasteiz le 17 novembre 2017.

#### 8. Prix :

- a) Premier prix : 1500 Euros
- b) Accessit : 1000 Euros
- c) Prix du public : 500 Euros

## 9. Décision du jury:

L'annonce du Jury sera publiée dans la cérémonie finale de remise des prix qui sera célébrée à Vitoria-Gasteiz le 17 novembre 2017. Si le Jury considère que les films présentés n'ont pas la qualité requise les prix pourraient ne pas être remis. Le choix des lauréats sera à discrétion absolue du Jury et sa décision sera définitive et sans appel.

Le prix du public sera décerné en tenant compte de l'audience générée sur une période donnée et par le biais d'un vote populaire. L'organisation a le droit d'éliminer définitivement et sans appel les travaux dans lesquels ont été observés des comportements malhonnêtes et/ou des votes frauduleux ou par des personnes fictives.

## 10. Légalité :

Les auteurs, du fait de participer au Festival cèdent gratuitement et volontairement les droits de l'œuvre au « Laboratorio de Prácticas Innovadoras en Polimedición y Salud » Dans tous les cas, les œuvres resteront protégées par la licence creative commons 3.0 Reconocimiento-NoComercial-CompartirIgual (by-nc-sa).

Collabore:



Osatzen- Sociedad Vasca de Medicina de Familia y Comunitaria

---